

ASSEMBLEE GENERALE

Le P'tit Cerny – vendredi 18 juin 2021

Présents :

Bruno ROUY
Nitcha ROUY
Marie Yvonne LAITHIER (pouvoirs : Valérie REDFERN, Fabienne VACAVAN)
Roger CIMBELLINI (pouvoir : Pierre FERET)
Claudette PASTRE
Christelle CATOR (pouvoirs : Henri Claude NATAF, Pierre LAMBERT)
Laetitia MOUSTAPHA (pouvoirs : Sylvie YONLI, Guillaume ROCHE)
Stéphane HUMBERT (pouvoirs : Michel OCZKOWSKI, Annie HUMBERT)
François DEBAECKER
Anne OLIVIER (pouvoirs : Claudine MAUGE, Alain VUITRY)
Danielle GARRIGOU (pouvoirs : Martine MUROLO, Claudette PASTRE)
Marie-France LAFAGE (pouvoirs : Michel DELAHAYE, Cécile GOSSET)
Alain PRAT
Claude TISSIER
Isabelle TISSIER (pouvoir : Corinne CAVIN)
Marcel GOUNE
Fabrice MOQUET (pouvoirs : Isabelle COUTELARD, Michele JANICOT)
Laurence DUROUSSET
Joel LAPLANCHE
Didier LANGONIER
Sandrine MAILLARD (pouvoir : Jérôme BOUSSAINGAULT)
Isabelle ARLIE
Michel MOMBRUN (pouvoirs : Pascal DURIC, Thierry DEBERT)
Pierrette VERVAET (pouvoirs : Annie JEANBON, Joelle VUITRY)
Elisabeth MOMBRUN (pouvoirs : Marie-Thérèse PETIT, Viviane KAZZOUL)
Claudine TOUPIN
Roberte REULET
Franck MOUSTAPHA (pouvoirs : Martine FERRER, Patrick JEANBON)
Lou KIRSZENBLAT
Nathalie JOYOT
Pascal RIFFARD (pouvoir : Agnès ROCHE)
Valérie RIFFARD
Christine LEROUGE
Réjane BONIN
André BONIN
Alain GAVROY (pouvoirs : Jean-François MAUGE, Philippe GARAT)

+ Gwladys RIVIERE (salariée)

Pascal Riffard est désigné comme modérateur pour animer l'assemblée générale.

Vote :

→ le compte-rendu de la dernière assemblée générale est approuvé à l'unanimité

Rapport d'activités

Anne Olivier présente le rapport d'activités 2020.

Cette année le café a tenté de réagir face à une situation exceptionnelle afin de rompre l'isolement des personnes. Le café vit en dehors des murs, c'est fantastique. Le café a su se réinventer. Il y a eu également de nombreux échanges en visio. Mais ce type d'échange est assez limité dans le temps. Cela ne facilite pas l'échange entre les personnes.

Pendant la première phase de confinement, un groupe d'une douzaine de couturières a fabriqué 1200 masques pour des personnes vulnérables ainsi que des surblouses pour 3 établissements médico-sociaux notamment. Ensuite, des bénévoles se sont chargés de les livrer.

Lors de la deuxième phase de confinement, le café a pu rester ouvert avec l'accord de la préfecture. Il y a eu un partenariat avec les associations locales pour un soutien alimentaire et vestimentaire.

En 2020, 70 ateliers se sont tenus en présence. Des nouveaux ateliers ont vu le jour comme la langue des signes, les échecs. Certains ateliers ont perduré toute l'année comme l'anglais et l'espagnol. 14 concerts ont eu lieu dont un opéra. Des événements spéciaux ont été créés : 2 salons d'art.

Une réunion plénière s'est tenue avant le confinement (21 personnes). Une autre réunion également fin août (10 personnes). L'assemblée générale d'octobre a rassemblé 34 personnes.

Une formation « tenue de bar » s'est déroulée. Le Conseil Solidaire s'est réuni 6 fois en tout. Et le bureau 4 fois. Ce sont en tout 3000 heures de bénévolat dans l'association soit 2 ETP (équivalent temps-plein).

Il y a eu 1 repas partagé et 1 apéro partagé ainsi que deux réveillons en petit comité (25 et 31 déc.).

L'EVS a été renouvelé. Un comité de pilotage s'est réuni à ce sujet.

Le dispositif Tremplin Citoyen s'est mis en place dans notre association avec 3 jeunes.

Prochainement, un film tourné chez nous et réalisé par la Région sortira sur le web. Enfin, de nombreux médias se sont rendus au café pendant le confinement.

L'importance de l'ouverture du café pendant le confinement est souligné par l'assemblée.

Michel Mombrun indique que le café est essentiel face à la détresse de certains. Il y a eu des alertes sur des situations dont les autorités n'ont pas connaissance.

Par rapport au passage dans les médias, il indique que de nombreuses personnes ont fait des retours positifs à ce sujet. Cela a encouragé d'autres structures à faire la même chose.

Enfin, il souligne l'importance au café d'un accès internet et d'un ordinateur.

Cf. rapport d'activités

Vote :

→ le rapport d'activité est voté à l'unanimité

Rapport moral

Michel Mombrun présente le rapport moral 2020.

Il est prévu l'organisation d'états généraux en septembre-octobre pour envisager l'avenir autrement. Il indique que le café est un repère et une référence.

Cf. rapport moral

Vote :

→ le rapport moral est voté à l'unanimité

(départ de Stéphane HUMBERT, sans transmission de ses pouvoirs)

Rapport financier

Claude Tissier, trésorier, et Alain Gavroy, trésorier adjoint, présentent le compte de résultat et le bilan 2020 ainsi que les documents annexes. Cette année, les comptes ont été établis par le cabinet comptable Euro Compta Finance.

De mi-mars à mi-juin, le café a été fermé puis il a fermé à nouveau en août pour les congés annuels. Soit au total : 6 mois de fermeture sur l'année 2020.

Notre salariée Gwladys a connu plusieurs mois de chômage partiel.

Une subvention en investissement de la CAF a été versée pour soutenir l'achat de certains équipements (cuisine, bar, salle) ainsi que les travaux réalisés. Il remercie à nouveau la CAF pour son soutien sans faille. Et remercie également le travail réalisé par les bénévoles.

Il rappelle que nous ne sommes pas un café ordinaire car nous ne pourrions pas fonctionner avec aussi peu de recettes du bar.

Il soulève le coût important de la facture comptable.

Lou Kirszenblat remarque que cela serait moins souligné dans un période hors COVID, où les recettes du bar auraient été plus importantes.

Joël Laplanche souligne qu'il s'agit d'honoraires normaux pour un expert-comptable.

Il est rappelé que chaque adhérent peut participer à la commission finances.

Cf. rapport financier et annexes

l'Assemblée Générale approuve :

* Le compte de résultat et le bilan au 31 décembre 2020 ;

* La décision d'affecter le résultat positif de 13.000 € et le report à nouveau selon les modalités suivantes :

- au compte 106430 RESERVES ISSUES DE L'OCTROI DE SBVENTIONS D'INVESTISSEMENT pour 20.000€

- au report débiteur pour 7.000 €. Après cette affectation, le report à nouveau créditeur s'établit à 42.599 € .

*Le rapport financier et le document annexe intitulé Rédactionnel

et donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration.

Votes à l'unanimité des présents :

- le rapport financier est voté à l'unanimité

Période de cotisation pour les adhérents

Sur proposition du CS, Anne Olivier exprime le problème que pose la gestion des adhésions à n'importe quelle échéance dans l'année.

Il est proposé soit une cotisation de septembre à août, soit de janvier à décembre.

Vote à l'unanimité des présents :

- la période de cotisation est installée de septembre à août

(départ de Claudine PASTRE qui donne son pouvoir à Danielle GARRIGOU)

Renouvellement des membres du Conseil Solidaire

Lors de la préparation de l'assemblée générale, le conseil solidaire réuni le 15 juin a choisi que le vote se fasse en élisant 15 personnes parmi les candidats.

Anne Olivier évoque que pour le vote des membres du Conseil Solidaire, deux propositions sont faites, une soutenue par Michel Mombrun et une par elle-même : celle du conseil solidaire. En effet, cette année il y a 26 candidats pour 15 postes de titulaires.

Michel Mombrun souligne que dans les statuts de l'association, les membres fondateurs doivent avoir un poids dans le vote de membres du Conseil Solidaire. Ainsi, il propose que le nombre de personnes fondatrices du café

soit maintenu. Ensuite, il propose que le reste des candidats soit élus et que les élus non fondateurs ayant reçu le plus de voix soient élus titulaires. Cette proposition permettrait ainsi de faire en sorte que les anciens membres fondateurs ne puissent pas être évincés de l'association.

Anne Olivier souhaite quant à elle respecter la proposition faite lors du dernier Conseil Solidaire. Ainsi, elle propose qu'une liste alphabétique de tous les candidats soit établie et que chaque adhérent vote pour 15 personnes, peu importe son ancienneté. De cette manière, elle propose que les 11 candidats non majoritaires soient alors suppléants.

Bruno Rouy évoque qu'il y aurait une erreur sur le site internet et que la dernière version des statuts n'y figure pas.

Michel Mombrun souligne que les statuts auraient besoin d'être revus. Et que cela pourrait se faire lors d'une Assemblée Générale extraordinaire.

Christelle Cator se questionne sur les personnes membres fondateurs. Qui sont-elles ? Comment différencier les adhérents membres fondateurs et les adhérents membres donateurs. Elle-même ne sait pas où elle se trouve.

Pierrette Vervaet interroge : « quelles sont les listes d'électeurs pour chaque collègue ? Il faudrait autant de scrutins que de collèges »

Franck Moustapha rappelle que pour toutes les assemblées générales précédentes les élus du conseil solidaire l'ont été sans distinction de collègue.

Un premier vote est organisé à main levée : la proposition qui obtient le plus de voix est celle du conseil solidaire (chaque adhérent vote pour 15 personnes dans la liste des candidats).

Michel Mombrun objecte que ce vote n'est pas statutaire et qu'il faut distinguer les membres fondateurs des autres membres

Anne Olivier propose de pouvoir voter pour 5 membres fondateurs. Puis, ensuite de voter pour les autres candidats.

François Debaecker émet le souhait de pouvoir voter pour 5 membres fondateurs ou plus.

Alain Gavroy souligne que la liste des fondateurs est incomplète et demande que Fabrice Moquet soit ajouté, ce qui est fait.

L'assemblée décide de fusionner les deux propositions de Michel et Anne et de faire voter à bulletin secret. Aucune personne dans l'assemblée ne s'oppose à cette proposition. Ainsi, il est proposé d'établir une liste de 26 candidats, de demander aux adhérents de cocher 15 personnes au maximum. Il est précisé qu'il faut cocher au minimum 5 membres fondateurs (qui apparaissent en grisé). Il est indiqué que tout bulletin qui comportera plus de 15 noms cochés sera nul.

La co-présidente, Anne Olivier

La co-présidente, Pierrette VERVAËT

